



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSENTIEL

M'T DENTS

**Bénéficiez de rendez-vous offerts
chez le dentiste, tous les 3 ans, de 3 à 24 ans.**



Un rendez-vous  , c'est quoi ?



**Le dentiste vérifie
la santé des dents
et des gencives.**



**Le dentiste donne
des conseils pour
bien s'occuper
des dents.**



**Si besoin,
le dentiste soigne
les dents et vous
ne le payez pas.**

EN PRATIQUE



1. Vous recevez un formulaire de l'Assurance Maladie par courrier ou dans votre compte ameli.



2. Vous prenez rendez-vous avec un dentiste.



3. Vous venez au rendez-vous avec votre carte Vitale et le formulaire de l'Assurance Maladie.



4. Vous ne payez pas le dentiste et, si vous devez prendre un autre rendez-vous, vous ne le paierez pas non plus.

Notes :



En savoir plus...

Si besoin, retrouvez le formulaire **M'T dents en ligne** dans votre compte personnel sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).